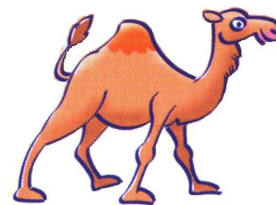




www.drom.fr

LE PETIT DROMADAIRE

Communiqué de la Mairie
Février 2011 - N° 122



Espace jeunes



Programme en cours pour ce mois de février

Renseignements et inscriptions
auprès de Gaëlle (notamment pour le transport)

06.86.43.22.44 -04.74.24.81.85

Adhésion 2010 (du 1^{er} janvier au 31 août) : 10 €

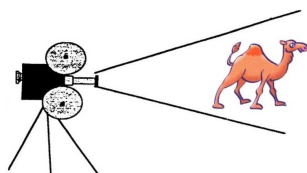


12 / 17 ans	Horaires	Activités	RDV	Tarifs
Samedi 12	14 H – 18 H	Jeux et foot	Gymnase Treffort	/
	18 H – 21 H	Soirée théâtre de marionnettes <i>Avec des ailes immenses</i> (à St Denis, dans le cadre de la Semaine Européenne de la Marionnette)	Treffort	4,5 €
Mercredi 16	15 H – 18 H	Poker, jeux de société + cookies	Chavannes	2 €

Le programme des vacances de Février est en cours. A VOS SKIS, LUGES, PATINS !!!

Cinéma

Lundi 14 février à 20 H 15 : *Les petits mouchoirs*, film français de Guillaume Canet, sorti le 20 octobre 2010, avec François Cluzet, Marion Cotillard, Jean Dujardin, Anne Marivin ; durée 2 H 34.



A la suite d'un événement bouleversant, une bande de copains décide, malgré tout, de partir en vacances au bord de la mer comme chaque année. Leur amitié, leurs certitudes, leur culpabilité, leurs amours en seront ébranlées. Ils vont enfin devoir lever les «petits mouchoirs» qu'ils ont posés sur leurs secrets et leurs mensonges.



Prochaine séance : Lundi 7 mars, à 19 H 30 : Raiponce

Bulletin municipal



Pas de Dromadaire, cette année ? Que l'on se rassure : notre camélidé préféré a pris quelque retard avec le volume et la nature des dossiers en cours depuis plusieurs mois. Sa rédaction est bouclée et *Le Dromadaire* N° 22 est en cours de finition : sa livraison est prévue avec environ trois semaines de retard.



T.N.T.



Si ce signe était avant plus communément connu comme le nom d'un explosif (trinitrotoluène), il est désormais couramment usité en matière d'audiovisuel. En effet, la **Télévision Numérique Terrestre** (diffusion numérique hertzienne) est un système qui est appelé à remplacer la diffusion analogique hertzienne, actuellement en vigueur et qui disparaît progressivement, région par région, du 18 octobre 2009 jusqu'au 29 novembre 2011. Pour notre département, le changement s'effectuera le **14 juin 2011**.

Tout en consommant moins de fréquences, ce système doit permettre de disposer de plus de chaînes avec une meilleure qualité et ouvre des possibilités de nouveaux services (19 chaînes nationales gratuites, 9 chaînes nationales payantes, 5 chaînes en hautes définition, 43 chaînes locales gratuites). **Depuis 2005, de nombreux téléviseurs sont déjà équipés pour bénéficier de cette technique ; à défaut, il convient de se doter d'un adaptateur si l'on reçoit la télévision avec une antenne râteau.**



Pour les usagers recevant la télévision avec une parabole, ou l'ADSL (ou le câble, mais Drom n'est pas concerné !), un contact avec son opérateur sera nécessaire pour savoir comment recevoir les chaînes gratuites.

Bien que le service public se doive d'être égalitaire, beaucoup de communes rurales sont encore dans l'incertitude quand à leur aptitude à capter la T.N.T. ; Drom semble bien être dans ce cas ! Aussi, un système d'aides est mis en place suivant les situations : aides à l'équipement et aides à la réception.

Il existe deux types d'aides financières

Pour les foyers résidant dans une **zone couverte par la TNT**

(C'est-à-dire où les chaînes de la TNT peuvent être reçues par une antenne râteau ou intérieure)

Une *aide à l'équipement* de 25 € maximum pour l'achat d'un adaptateur TNT ou d'une télévision TNT intégrée, ou la souscription d'un abonnement au câble, au satellite numérique ou à la télévision par ADSL ou la fibre optique.

Une *aide à l'antenne* de 120 € maximum, accordées sous conditions de ressources, pour couvrir les frais d'équipement de votre installation (adaptateur, abonnement) ou d'adaptation/ remplacement de votre antenne.

Pour les foyers résidant dans une **zone qui ne sera pas couverte par la TNT**

Une *aide à la réception* de 250 € maximum, accordée sans conditions de ressources pour contribuer aux frais d'installation d'un mode de réception autre que l'antenne râteau (câble, satellite ou ADSL).

Ces aides sont accordées dans la limite d'un téléviseur par foyer, et seulement dans le cas où vous n'étiez pas déjà équipé pour recevoir la télévision numérique.

Pour en bénéficier, vous devez vous procurer le formulaire de demande d'aide, téléchargeable sur www.tousaunumerique.fr ou en appelant le 0 970 818 818. Envoyez ce formulaire complété, daté et signé, accompagné des pièces justificatives et des éléments demandés, **au plus tard six mois après le passage au tout numérique** (soit, avant le 14 décembre 2011).

Les chaînes nationales gratuites :



(horaires partagés)

